



COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Dix-septième session

Vigo (Espagne), 25-29 novembre 2019

PÊCHE ARTISANALE: CHAÎNES DE VALEUR, OPÉRATIONS APRÈS CAPTURE ET COMMERCE

Résumé

Les acteurs de la pêche artisanale opèrent dans des marchés très divers au niveau international, régional et national; toutefois, ils peuvent rencontrer des difficultés pour assurer leur accès aux marchés et obtenir des bénéfices à l'appui de moyens d'existence durables. Le présent document aborde des questions clés et des défis rencontrés par les petits pêcheurs et travailleurs de la pêche en matière d'accès au marché et fait rapport de différents travaux menés par la FAO en vue de promouvoir et d'améliorer l'accès au marché en améliorant les chaînes de valeur, les opérations après capture et le commerce dans la pêche artisanale.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Reconnaître l'importance des chaînes de valeur, des opérations après capture et du commerce aux niveaux international, régional et national pour améliorer la contribution des petits pêcheurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14.b;
- Partager les expériences nationales en vue de développer les filières, les opérations d'après pêche et le commerce dans le secteur de la pêche artisanale, mettre l'accent sur les possibilités qui s'offrent aux petits pêcheurs et aux travailleurs de la pêche désireux de toucher de nouveaux marchés et les problèmes qu'ils rencontrent à cet égard;
- Fournir des orientations sur les activités prioritaires à mener par la FAO et conformes à la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale) et à la réalisation de l'ODD 14.b (en particulier concernant la facilitation de l'accès aux marchés pour les petits pêcheurs).

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org>.



INTRODUCTION

1. La pêche artisanale recouvre toutes les activités de la chaîne de valeur dans les eaux marines comme continentales et joue un rôle majeur dans la sécurité alimentaire et la nutrition; elle représente en outre une possibilité d'éradication de la pauvreté, de développement équitable et d'utilisation durable des ressources. Selon les estimations, la pêche artisanale contribue à près de la moitié des captures mondiales et emploie plus de 90 pour cent des quelque 120 millions de travailleurs de la pêche (secteurs primaire et secondaire). On estime que 97 pour cent de ces travailleurs vivent dans les pays en développement. Près de la moitié des travailleurs du secteur de la pêche artisanale sont des femmes, employées principalement dans la commercialisation et la transformation¹.
2. La pêche artisanale tend à être négligée, aussi bien du point de vue de la gestion des ressources que de celui plus ample du développement économique et social. De nombreuses communautés de petits pêcheurs sont confrontées à des niveaux élevés de pauvreté. Les Directives sur la pêche artisanale, adoptées par la trente et unième session du Comité des pêches (COFI) en 2014, ont été élaborées sur une base participative et portent sur la gouvernance. Elles reconnaissent le droit des pêcheurs et des travailleurs de la pêche à agir aussi bien individuellement que collectivement en vue d'améliorer leurs moyens d'existence aux niveaux international, régional et national et en améliorant les chaînes de valeur et les opérations après capture.
3. Le poisson et les produits de la pêche sont parmi les denrées alimentaires les plus commercialisées au monde en termes de valeur². Les acteurs de la pêche artisanale opèrent sur tout un ensemble de marchés, des marchés informels locaux jusqu'aux marchés d'exportation à forte valeur ajoutée, et sont confrontés à des difficultés du fait qu'ils n'ont pas d'accès sûr aux marchés et que les bénéfices qu'ils tirent de leurs activités ne leur assurent pas toujours des moyens d'existence. Les défis liés à l'accès au marché comprennent les informations et connaissances insuffisantes sur les marchés, les capacités limitées des individus et des organisations, de fortes incidences de pertes après capture et un manque d'accès aux services financiers³.
4. La cible 14.b⁴ du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés – reconnaît implicitement qu'il importe de relever ces défis. Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration des chaînes de valeur, dans les opérations après capture et le commerce afin de faciliter l'accès aux marchés des petits pêcheurs et des travailleurs de la pêche, contribuant ainsi aux efforts en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière générale, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêcheurs, en particulier.
5. Le chapitre 7 des Directives sur la pêche artisanale⁵ – chaînes de valeur, après capture et commerce – contient des recommandations visant à améliorer l'accès aux marchés. Sur la base de ces recommandations, les sections suivantes abordent des questions clés et examinent les défis rencontrés par les petits pêcheurs et les travailleurs de la pêche dans l'accès aux marchés. Il présente également une sélection de travaux de la FAO s'attachant à répondre à ces défis en améliorant les chaînes de valeur, les opérations après capture et le commerce dans la pêche artisanale.

¹ Hidden harvest: The Global Contribution of Capture Fisheries. <http://documents.worldbank.org/curated/en/515701468152718292/pdf/664690ESW0P1210120HiddenHarvest0web.pdf>.

² SOFIA 2018. <http://www.fao.org/3/I9540FR/i9540fr.pdf>.

³ Examen de l'Objectif de développement durable 14.b et de son indicateur proposé 14.b.1- Actes de l'atelier de la FAO. <http://www.fao.org/3/ca0140en/CA0140EN.pdf>.

⁴ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/>.

⁵ <http://www.fao.org/3/a-i4356fr.pdf>.

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS INDIVIDUELLES, RENFORCER LES ORGANISATIONS ET AUTONOMISER LES FEMMES

6. Le secteur après capture de la pêche artisanale et ses acteurs jouent un rôle central dans la chaîne de valeur, pourtant ils ne sont pas toujours intégrés dans les processus de prise de décisions connexes. Leur participation est souvent entravée par des capacités organisationnelles limitées. La création et le développement de petites et moyennes entreprises (PME), de coopératives et d'autres formes d'associations des travailleurs du secteur de la pêche après capture, et le renforcement de capacités adéquates à tous les niveaux de la chaîne de valeur, peuvent améliorer l'accès aux marchés et les possibilités de participer aux processus de prise de décisions pertinents, en contribuant à la distribution équitable des avantages et à l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire.

7. Les femmes jouent un rôle essentiel dans le secteur après capture, mais elles peuvent se retrouver confrontées à des obstacles et disposent souvent d'un accès inégal aux actifs mobilisables, aux technologies, à la finance, à l'éducation et aux services⁶. L'effet d'amplification est que les femmes ont une influence limitée sur les décisions cruciales pour leurs moyens d'existence. Les initiatives de renforcement des capacités et d'autonomisation doivent répondre aux besoins des femmes et être conçues de telle sorte à garantir que les femmes puissent bénéficier des opportunités du marché.

8. Malgré ces défis, des progrès encourageants ont été accomplis. Le Réseau africain des femmes transformatrices et commerçantes de poissons (African Network of Women Fish Processors and Traders [AWFISHNET]) représente l'un des efforts de l'Union africaine à l'appui de l'organisation des acteurs féminins non étatiques qui vise à leur octroyer un rôle plus actif dans les prises de décisions du secteur de la pêche. Au nom de ses membres, AWFISHNET cherche à assurer une participation équitable des femmes à tous les niveaux de prise de décisions, afin d'améliorer le bien-être et les revenus, les conditions de travail, la viabilité, la durabilité et la croissance des entreprises des femmes, et améliorer la compétitivité des produits et l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

9. Les communautés de pêcheurs des différentes régions du monde font souvent face un peu aux mêmes problèmes. Les échanges à visée de formation (FLE) rassemblent autour d'un thème spécifique des représentants de différentes communautés, qui échangent sur leurs connaissances et leurs compétences, acquérant ainsi des capacités nouvelles. Ces échanges ont démontré qu'ils permettraient de concrétiser les connaissances en pratiques réussies dans différents secteurs de la pêche artisanale, représentant même un catalyseur de changement au niveau institutionnel. La FAO, avec ses partenaires, a mis au point le guide Échanges d'apprentissages sur la pêche: *Petit guide de bonnes pratiques*⁷, qui fournit des orientations sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des échanges.

RÉDUIRE LES PERTES APRÈS CAPTURE ET APPORTER UNE VALEUR AJOUTÉE À LA PRODUCTION DE LA PÊCHE ARTISANALE

10. Les pertes après capture se produisent dans les chaînes de valeur du monde entier. Elles représentent non seulement une perte de revenus pour les pêcheurs, transformateurs et commerçants, mais contribuent aussi à l'insécurité alimentaire – la perte de poissons signifiant moins de poissons disponibles pour le consommateur⁸.

11. Les évaluations précises des pertes après capture dans la pêche artisanale représentent un défi. En effet, la majorité des captures ne sont pas enregistrées et il s'agit souvent d'un commerce informel. La FAO a estimé que 10 pour cent des captures mondiales (en équivalent poids vif) étaient perdues du

⁶ Comité de la sécurité alimentaire mondiale – Recommandations politiques – Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés. <http://www.fao.org/3/a-bq853f.pdf>.

⁷ <http://www.fao.org/3/i9601en/I9601EN.pdf>.

⁸ La FAO a élaboré un site web consacré aux Pertes et gaspillages de nourriture dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture visant à fournir un accès simple à l'information et destiné à différents utilisateurs finaux: <http://www.fao.org/flw-in-fish-value-chains/fr/>.

fait de déficiences aux stades de la manipulation, de la transformation, du stockage et de la distribution. La nature éparsée de nombreuses opérations de pêche artisanale rend le calcul d'estimations définitives des pertes après capture difficile, mais des données probantes laissent entendre que dans certains contextes de pays en développement, elles pourraient atteindre 25 pour cent des quantités totales débarquées⁹. Les gaspillages liés à la qualité, à cause d'une mauvaise manipulation, représentent la forme la plus répandue de pertes dans la pêche artisanale¹⁰.

12. Il faut promouvoir la création de valeur ajoutée, aux côtés de systèmes de gestion solides, afin d'améliorer les moyens d'existence et d'empêcher la surpêche. Des pratiques durables tout au long de la filière peuvent aider à éviter les pertes et gaspillages en combinant des méthodes traditionnelles rentables à l'innovation et aux nouvelles technologies. À cet effet, les acteurs de la pêche artisanale doivent pouvoir accéder aux services financiers, y compris au crédit et à la microfinance, aux services d'épargne, tout comme aux services de paiement et d'envoi de fonds. Les organisations de pêcheurs et leurs membres, à quelques exceptions près, ne disposent pas des capacités qui leur permettraient de communiquer de manière efficace et d'interagir avec les fournisseurs de services financiers et d'assurances. Ils manquent souvent d'autres compétences pratiques nécessaires à la bonne gestion et susceptibles d'améliorer la viabilité des entreprises et des organisations et de rendre le secteur plus attrayant pour les investisseurs. Pour répondre à ces défis, la FAO, en coopération avec ses partenaires, a élaboré les Directives sur la microfinance et les programmes de crédit à l'appui de la pêche artisanale en Asie¹¹.

FACILITER LE COMMERCE DURABLE ET L'ACCÈS ÉQUITABLE AUX MARCHÉS

13. Le commerce des produits de la pêche peut induire des effets positifs sur la sécurité alimentaire, aussi bien par une plus grande offre de poissons destinés à la consommation humaine que par les revenus plus élevés générés par le commerce. Toutefois, il convient de noter que les pratiques de gestion durable des ressources représentent une condition préalable au commerce durable¹². Il existe souvent des relations de pouvoir inégales dans la chaîne de valeur entre les différents acteurs et, par conséquent, les acteurs de la pêche artisanale peuvent être exposés à des contrats désavantageux, et à des pratiques et conditions non équitables. La formation et le renforcement des capacités des individus et des organisations sur les fonctions du marché et les compétences en matière de lecture/écriture et de calcul peuvent faciliter leur participation et mieux préparer les acteurs à être compétitifs sur les marchés formels.

14. Les marchés formels, qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux, présentent des possibilités et posent des défis particuliers à la pêche artisanale. Ils offrent en effet le potentiel de gagner une plus grande valeur par unité, et permettent l'engagement avec des acteurs pouvant faciliter l'accès aux ressources financières, au renforcement des capacités et à la formation, par leur investissement dans la chaîne de valeur. Les chaînes de valeur des pêches sont régies par des cadres réglementaires complexes. En outre, les différentes politiques commerciales mises en œuvre par les pays, y compris en matière de droits de douane, de subventions et de mesures non douanières jouent considérablement sur la production et le commerce de poisson, en particulier lorsqu'il s'agit d'accéder aux marchés. Il peut s'avérer difficile pour les acteurs de la pêche artisanale de respecter les normes et les règlements, en particulier dans les pays en développement, où ils disposent de capacités et de connaissances limitées.

⁹ Pertes après capture dans les pêches artisanales: cas d'étude dans cinq pays d'Afrique subsaharienne. <http://www.fao.org/3/i1798e/i1798e.pdf>.

¹⁰ Évaluation des pertes après capture: Un guide destiné aux spécialistes de vulgarisation a été élaboré par la FAO comme outil pour orienter les agents de vulgarisation dans le secteur des pêches et d'autres professionnels sur les différents moyens d'évaluer les pertes après capture et de planifier des interventions en matière de réduction. <http://www.fao.org/3/i2241e/i2241e.pdf>.

¹¹ <http://www.fao.org/3/ca5128en/CA5128EN.pdf>.

¹² Commerce responsable du poisson et sécurité alimentaire. <http://www.fao.org/3/a-a0143e.pdf>.

15. En plus des exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité et de réglementations, les efforts visant à améliorer la durabilité des pratiques de production des produits de la mer en ayant recours à des approches axées sur le marché sont, depuis les années 1990, au centre de l'attention du mouvement pour des produits de la mer durables. De plus grandes exigences ont ainsi été requises en matière de durabilité et de traçabilité pour les producteurs dans le secteur privé et, par extension, pour les institutions gouvernementales qui les réglementent. Les pêches artisanales sont souvent plurispécifiques et déploient différents types d'engins. En outre, elles peuvent englober un mélange de pêche de subsistance et de pêche commerciale, avec de multiples sites de débarquement et un large éventail de filières de distribution. À cette situation complexe, s'ajoute souvent le manque de capacités matérielles et humaines permettant de traiter l'évaluation, la gestion et le suivi des pêches¹³.

16. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont de plus en plus utilisées pour relever les défis liés à l'évaluation des ressources, aux captures, à la transformation, à la documentation et à la commercialisation dans la pêche artisanale. La FAO a appuyé différentes conférences visant à promouvoir l'innovation dans le secteur des technologies de l'information et de la communication à l'appui des petits pêcheurs et des parties prenantes pertinentes dans leurs opérations quotidiennes, notamment ICT4Fisheries.org, un portail d'information et de réseautage pour la promotion d'un apprentissage mutuel plus large au niveau international, et la collaboration entre les parties prenantes, en mettant au point des applications à source ouverte destinées aux pêches artisanales dans le monde entier.

PROMOUVOIR UN ACCÈS AU MARCHÉ ÉQUITABLE ET DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES EN AMÉLIORANT LES CHAÎNES DE VALEUR, L'APRÈS CAPTURE ET LE COMMERCE DE LA PÊCHE ARTISANALE

17. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Directives sur la pêche artisanale reconnaissent l'importance de favoriser un marché équitable pour les petits pêcheurs et les travailleurs de la pêche. La cible 14.b du Programme 2030 appelle les États à «garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés». Le chapitre 7 des Directives sur la pêche artisanale contient des recommandations visant à faciliter l'accès équitable aux marchés pour les acteurs de la pêche artisanale. Conjointement, ces cadres motivent l'amélioration de la chaîne de valeur, des opérations après récolte et du commerce et fournissent une base sur laquelle concentrer les efforts, éclairée par un processus participatif impliquant des milliers de pêcheurs du monde entier et leurs représentants.

18. La FAO a apporté un appui à leurs opérations et encourage la mise en œuvre de ces cadres par le biais du Programme-cadre pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale (Programme-cadre de la FAO des Directives sur la pêche artisanale) établi en 2015. Jusqu'à présent, le Programme-cadre de la FAO des Directives sur la pêche artisanale a reçu l'appui des gouvernements de la Norvège et de la Suède. Il est structuré autour de quatre composantes interdépendantes:

- Sensibilisation: produits axés sur les connaissances et diffusion des connaissances;
- Renforcement de l'interface science-politique: partager les connaissances et appuyer la réforme des politiques,
- Autonomiser des parties prenantes: développement des capacités et renforcement institutionnel; et
- Appui à la mise en œuvre: gestion de programme, collaboration et suivi.

19. Dans un effort de collaboration, les mécanismes intégrés au sein du Programme-cadre de la FAO des Directives sur la pêche artisanale sont actuellement utilisés pour produire deux études, dont la publication est prévue pour 2020, afin d'appuyer les objectifs de l'ODD 14.b et les Directives sur la

¹³ Examen des programmes d'écolabellisation pour les poissons et les produits de la pêche issus de la pêche de capture. <http://www.fao.org/3/i1433e/i1433e00.pdf>.

pêche artisanale. Un document technique de la FAO présentant une série d'études de cas examinera les bonnes pratiques et initiatives réussies conformes aux recommandations relatives aux chaînes de valeur, aux opérations après capture et au commerce des Directives sur la pêche artisanale. La deuxième étude, Faire la lumière sur les captures cachées (Illuminating Hidden Harvests), vise à combler les lacunes en matière de connaissances et à souligner le rôle des pêches artisanales dans la réalisation des ODD. L'étude analysera également l'ampleur et la répartition des avantages économiques générés par des chaînes de valeurs des pêches artisanales sélectionnées dans différents contextes. Les résultats de ce travail pourraient être utilisés pour éclairer les travaux à venir de la FAO et comme base pour de plus amples consultations et pour l'élaboration des orientations requises.

20. Dans le cadre du Programme 2030, la FAO assure le rôle d'organisme responsable de l'indicateur de l'ODD 14.b.1 – progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique et institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs. La note d'indicateur est établie sur trois questions du questionnaire du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. À cet égard, la FAO encourage les pays à assurer des processus d'établissement de rapport participatifs et utiles et les appuie dans cette tâche.

21. Dans le cadre de l'appui aux pays membres relatif à l'établissement de rapports sur l'ODD 14.b et à la réalisation de ce dernier, la FAO a mis au point un cours de formation en ligne¹⁴ et organisé deux ateliers de formation sur l'ODD 14.b et son indicateur 14.b.1: un atelier international, du 28 au 29 novembre 2017 à Gaeta (Italie) et un atelier régional pour le Pacifique, du 9 au 11 avril 2019, à Nadi (Fidji). Ces ateliers visaient à sensibiliser sur l'ODD 14.b, les synergies entre les cadres régionaux pertinents et les Directives sur la pêche artisanale, et à renforcer les capacités de collecte et de compilation des données pertinentes et d'établissement de rapports sur l'indicateur de l'ODD 14.b.1.

22. L'Assemblée Générale des Nations Unies¹⁵ a proclamé 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales. La FAO a été désignée chef de file dans la promotion de cette Année internationale, en étroite collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et les partenaires pertinents. Les pays et les partenaires sont encouragés à s'engager de manière active et à appuyer la célébration de cette année internationale prometteuse. L'Année internationale représente une occasion de partager les bonnes pratiques en matière de chaînes de valeur, d'opérations après capture et de commerce et de promouvoir l'accès équitable aux marchés et à des moyens d'existence durables pour les acteurs de la pêche artisanale.

¹⁴ Le cours, ouvert à tous les participants, est disponible sur: <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=348>.

¹⁵ Résolution 72/72 adoptée par l'Assemblée générale le 5 décembre 2017. <https://undocs.org/fr/A/RES/72/72>.